

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULÈME:
ACCUEIL D'UNE ÉLÈVE EN TUTORAT, ÉTUDIANTE
MARGUERITE JOFFRION

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Conservatoire à
rayonnement départemental
Numéro : 2022-D-037

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention de tutorat pédagogique passée entre le Pôle Aliénor d'Aquitaine situé 10 rue de la Tête Noire à POITIERS, le conservatoire de GrandAngoulême et l'étudiante Marguerite Joffrion pour l'accueil dans les locaux du conservatoire de cette étudiante actuellement en préparation du diplôme d'Etat de professeur de musique.

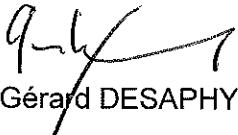
Article 2 – Dans le cadre de sa formation, la stagiaire est confiée par le Pôle Aliénor d'Aquitaine à Monsieur Grégoire FEYBESSE, professeur d'enseignement artistique du conservatoire, afin qu'il assure un tutorat pédagogique. Le conservatoire met à disposition les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement du tutorat.

Article 3 – Le tutorat pédagogique se déroulera du 1^{er} décembre 2021 au 30 juin 2022.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 2 MARS 2022**

Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **- 2 MARS 2022**
Publié ou notifié,
Le

- 2 MARS 2022